



Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 14

Réunion du :	Mardi 27 novembre 2023
Présidente :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Présents :	MM. Frédéric BAUMANN - Raymond CAZEAUX

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- correspondance
- Traitement des feuilles de match

RAPPEL

A compter du 12 novembre 2023, la Commission vérifiera toutes les feuilles de matchs pour s'assurer du respect des règlements (surclassement U17F et U16F conformément aux dispositions de l'article 73.2 des R.G de la F.F.F : les joueuses U16F et U17F peuvent pratiquer en Senior sur décision du Comité de Direction de la Ligue dans la limite des 3 joueuses U16F et 3 joueuses U17F pouvant figurer sur la feuille de match pour les seniors à 11 et 4 joueuses surclassées (dont une seule U16F) pour les seniors à 8.

Jamais de U15F en Senior, absence de licence)

En cas d'infraction, la Commission transmettra le ou les dossiers à la C.S.R.



Toutes les demandes de report de matchs devront être faites au plus tard **le Lundi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du district du var). Aucun report ne sera accepté après cette date.

Les demandes de report effectuées après la vérification de la commission des calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisés d'une amende de 18€.

Pour être acceptés par la commission, les reports devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, **l'absence d'éducateurs ou joueuses n'est pas un motif recevable pour un report.**

- Préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.

- Mentionner l'accord des deux clubs.

- Un match pourra ainsi être avancé mais ne pourra être reporté qu'en cas de force majeure, dûment acceptée, par la Commission.

- La Commission est seule autorisée à modifier la date des rencontres.

- Tout match remis ou à rejouer devra se dérouler à la première date disponible prévue au calendrier et fixée par la Commission établi en début de saison y compris, en cas d'urgence, jour de fête et vacances scolaires (sauf Noël et Jour de l'An).

Les rencontres des Championnats séniors se déroulent le dimanche.

Si un club désire fixer une rencontre le samedi ou en semaine, il devra obtenir obligatoirement, au préalable, l'accord écrit du club adversaire.

Les rencontres Féminines U15 et U18 se déroulent le samedi.

CORRESPONDANCE

A.S LES VALLONS : Demande un peu de tolérance et l'annulation des pénalités pour joueuses U16 sans double surclassement. Réponse à venir.

VIDAUBAN : Engagement équipe U15F à 8. La Commission prend acte pour la 2ème phase.

RACING CLUB TOULON : Engagement équipe U18F.

FREJUS ST RAPHAEL : Engagement équipe U18F.

J.S. BEAUSSET : Engagement équipe U18F.

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

1ère PARUTION

U15 Féminines à 11

US CADIERENNE 1 c/ SPORTING CLUB TOULON 1 du 25.11.23 (53296.1)

DOSSIER TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

Féminines Séniors à 8 Poule D2

CA CANNETOIS / HYERES FC du 26.11.23 (53473.1)



CHALLENGE COUPE FEMINIENS SENIORS A 11

Nous rappelons que pour les équipes concernées par la coupe et championnat ligue, la commission dit match à jouer en semaine avec accord écrit des clubs impérativement avant le **31 mars 2024 date butoir**.

Les clubs concernés par cette information sont priés de nous le signaler par mail à secretariat@var.fff.fr et de nous communiquer le cas échéant une nouvelle date de programmation en respectant la date butoir ci-dessus.

RENCONTRES REPORTEES EN RAISON DE LA COUPE DE LIGUE EN ATTENTE DES DATES AVEC ACCORD ECRIT DES 2 CLUBS

SC DRAGUIGNAN c/ HYERES FC
US LA CADIERE c/ ST MAXIMIN
ASPTT HYERES c/ AS L'ESTEREL

COUPE DU VAR U15F A 11

Le tirage de la coupe du Var U15F a 11 se déroulera le 12 Décembre 2023 au siège du District du Var à 15 heures.

Les clubs le souhaitant peuvent y participer

U15F : US CARQUEIRANNE LA CRAU, SC DRAGUIGNAN, AS GIENS, US CADIERENNE, FC PUGETOIS, SC TOULON, AS MAR VIVO, FC REVESTOIS, FC FREJUS ST RAPHAEL, HYERES FC.

COUPE DE LA LIGUE U15F

CLUBS CONCERNES LE 17.12.2023

SC DRAGUIGNAN / US CARQUEIRANNE LA CRAU
EFC FREJUS ST RAPHAEL / RC PAYS DE GRASSE
ETS DE LA CIOTAT / SC TOULON

CHAMPIONNAT U18F A 8

Début du championnat le 16 Décembre 2023

4 équipes engagées :

LE BEAUSSET, RACING CLUB DE TOULON, US CARQUEIRANNE LA CRAU et FREJUS ST RAPHAEL.

CHAMPIONNAT U15F

La deuxième phase du championnat U15 F à 8 et à 11 débutera le 16 Décembre 2023.



DESIDERATA

Club ne pouvant jouer que le samedi après midi

U15F à 8

FC PUGET

U15F à 11

SC TOULON – FC REVESTOIS – FC PUGET

Club souhaitant jouer le Dimanche

SENIORS F à 8

ST CYR – ROQUEBRUNE – ESTEREL

*Prochaine réunion
Mardi 05 Décembre 2023*

La Présidente : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER